



# Communiqué aux Familles

COVID-19 – **Vendredi 17 juin 2022 – 13h00**

n°99



## Point de situation

Après avoir relevé une diminution sensible du taux d'incidence dans la population générale, nous constatons actuellement à nouveau une légère augmentation des contaminations dans certains de nos services.

Le maintien d'une grande vigilance reste donc d'actualité.

Pour rappel, le placement d'un service dans une situation de cluster est lié à l'apparition de 3 cas dans ce même service. La sortie de cluster ne peut être considérée qu'à compter du 11<sup>ème</sup> jour du dernier cas positif.

### **Centre Départemental Gériatrique de l'Indre**

#### **Résidence Louis Balsan « Cluster » :**

La résidence ne compte plus qu'un résident positif. Les visites des familles sont maintenues dans les conditions de visite en cluster jusqu'à une levée potentielle du cluster à partir de mercredi 22 juin si pas de nouveau cas identifié.

#### **Résidence Debré EHPAD :**

Suite à la positivité d'un agent, un dépistage des contacts à risque sera organisé lundi 20 juin.

#### **Services transversaux :**

Un agent testé positif, sans contact à risque identifié.

### **Centre Hospitalier de Valençay**

#### **Service transversal :**

Un agent testé positif, sans impact dans le service.

### **Centre Hospitalier de Levroux**

#### **Service Cousettes/Ecluse :**

Le service compte actuellement 2 agents positifs. Un dépistage des contacts à risque est en cours de réalisation.

### **EHPAD de Vatan**

**RAS.**

**Sont uniquement informées des résultats de leur proche les familles des patients/résidents positifs.**



## Activation du plan canicule



Le plan canicule est activé dans sa phase de veille depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022. Il conduit à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées à la prise en charge des résidents.

La synthèse du plan canicule regroupe les principales recommandations et les gestes professionnels à appliquer pendant toute la période du plan canicule (1<sup>er</sup> juin au 15 septembre). Toutes les pratiques à suivre notamment en matière d'aération, de ventilation, de climatisation en cas de canicule sont précisées dans ce guide à l'intention des professionnels.

Pendant cette période estivale, plusieurs risques restent toujours à prendre en compte : ceux liés à la chaleur et ceux liés au risque de diffusion de la Covid-19.

Dans ce cadre, pour rappel, l'utilisation des ventilateurs est autorisée dans les chambres individuelles avec la porte fermée. Le ventilateur doit être éteint lorsqu'une personne entre dans la chambre.

L'utilisation des ventilateurs dans les lieux collectifs (salle à manger, salle d'animation, de transmissions couloirs...) reste en revanche interdite dès lors que plusieurs personnes sont présentes, même porteuses de masques.



## Port du masque, passe sanitaire et gestes barrières

### **LE MASQUE RESTE OBLIGATOIRE**

La levée de l'obligation du port du masque dans certains lieux accueillant du public à compter du 14 mars ne concerne pas les établissements et services de soins et médico-sociaux.

### **LE PASSE SANITAIRE RESTE OBLIGATOIRE**

L'application du passe sanitaire reste en vigueur dans les établissements de santé, les EHPAD et les établissements pour personnes en situation de handicap.

A l'arrivée des visiteurs, et pendant toute la visite, les modalités suivantes continuent de s'appliquer :

- Vérification du passe sanitaire
- Renseignement du registre de traçabilité
- Réalisation d'une hygiène des mains
- Port d'un masque chirurgical neuf obligatoire
- Respect de la distance physique avec la personne visitée

#### LES VISITES SE DEROULENT

DU LUNDI AU DIMANCHE DE 14H00 à 18H00

MAXIMUM DE 2 VISITEURS SIMULTANES

Tous les communiqués sont également publiés sur les sites internet de nos établissements, accessibles aux adresses suivantes : <http://www.cdgi36.fr> ; <http://www.hl-levroux.fr> ; <http://www.hvalencay.fr>

Le Directeur,

François DEVINEAU.